

CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 4, MARS 2022

LÉGISLATURE 2021 – 2024



DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire
bourgeoisiale du 29 mars 2021
- 7** Un peu d'histoire
- 9** Infos diverses
- 12** Comptes 2021 et budget 2022
de la Bourgeoisie
- 16** Vie locale



Assemblée primaire bourgeoise 2022

RENDEZ-VOUS LE 28 MARS

L'Assemblée primaire de la Bourgeoisie de Chalais est convoquée,
à la Salle polyvalente de Chalais, le

lundi 28 mars 2022 à 20 h 00

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 29 mars 2021
2. Comptes de l'exercice 2021
Présentation
 - ◀ Rapport du réviseur qualifié
 - ◀ Approbation
3. Restaurant de l'Etable
 - ◀ Décompte final
 - ◀ Crédit complémentaire
4. Budget 2022 et plan financier pluriannuel
Présentation / Approbation
5. Rapport de la Commission bourgeoise
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

CHALAIS INFO a été distribué à tous les ménages de la Commune en mars.

Si la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 le permet, cette assemblée se terminera par la traditionnelle raclette.

COMMUNE, BOURGEOISIE, QUEL FUTUR ?



Commune, Bourgeoisie, deux entités séparées, dirigées par deux assemblées, un seul et même conseil, des intérêts qui convergent mais des enjeux futurs qui divergent certainement.

Se questionner sur l'avenir de notre Bourgeoisie m'a menée à lancer un regard en arrière sur son histoire. Je n'avais, jusqu'à ce jour, porté que trop peu d'intérêt à cette part de notre passé, à cet héritage.

Près de deux siècles se sont écoulés depuis la révision de notre Constitution cantonale qui a conduit, en 1848, à la création des communes d'habitants, nommées également communes politiques. Avant cette date, ce sont les communes bourgeoises qui régnaient sur la fortune de notre communauté. Vignes, champs, bisses, alpages, pressoirs, bétail, jardins et forêts, ce sont ces biens précieux qui formaient la richesse, le patrimoine de nos bourgeoisies.

Vous pourrez lire dans les pages suivantes une partie du règlement bourgeoisial de 1884, un joli chapitre de notre histoire. Syndic, clavandier et petit syndic, c'est peut-être à une de ces fonctions de procureurs que vous auriez pu œuvrer. Allodiateur, affouage, tavillons, voilà encore d'autres mots découverts à sa lecture et qui m'étaient jusqu'à ce jour inconnus.

La Constitution cantonale de 1848 a eu la sagesse et l'intelligence de ne pas sacrifier complètement les bourgeoisies. Celles-ci ont pu survivre dans un système parallèle mais étroitement lié aux communes d'habitants par l'administration de conseils uniques. Aujourd'hui, la place des bourgeoisies dans notre organisation collective et politique est questionnée. La Fédération des bourgeoisies valaisannes encourage ses membres à reprendre leur liberté et à poursuivre leur existence dans une indépendance retrouvée. Cette question d'une séparation, notre Bourgeoisie va être amenée à y répondre.

Je me réjouis de participer à ces réflexions. En leur temps, mes aïeux ont su acquérir ce bien qui me paraissait suranné et qui m'apporte aujourd'hui une certaine fierté. Je leur en suis reconnaissante. Fille d'une bourgeoise chalaisarde déchue par mariage, bourgeoise de l'autre rive, agrégée de la nôtre par un grand-père terrien, je suis honorée de présider cette noble assemblée.

La prochaine assemblée primaire bourgeoisiale devrait à nouveau se clôturer par un moment de partage et de convivialité. A l'époque, ces assemblées donnaient droit à une indemnité de présence et à un litre de vin. Le vin est resté, moins généreux en quantité. Cette tradition appréciée est toujours honorée. L'avenir de la dernière vigne bourgeoisiale est incertain. Bourgeoisies et Bourgeois, nous devons décider de son sort. Cette question attendra encore une année de réflexion ce qui laissera à la Commission bourgeoisiale le temps de nous présenter son projet.

Lorsque j'ai écrit cet édit, la pandémie semblait s'éloigner, l'horizon s'éclaircissait. En pensée avec celles et ceux que l'actualité n'épargne pas, je vous souhaite, malgré tout, une bonne lecture de cette édition bien éloignée de cette morose réalité.

Que l'été qui arrive ramène avec lui un peu de confiance et de douceur.

Procès-verbal

ASSEMBLEE BOURGEOISIALE 29 MARS 2021

Mme Sylvie MASSERY ANSELIN, Présidente, souhaite la bienvenue aux 30 personnes présentes et les remercie de leur participation.

La Présidente rappelle que la convocation a été portée à la connaissance des Bourgeoises et Bourgeois, dans les délais utiles, par l'intermédiaire du pilier public.

Cette invitation a ensuite été relayée par le Bulletin Officiel N° 9 du 5 mars 2021 et le CHALAIS INFO N° 1, distribué à tous les ménages de la commune.

Elle relève également la présence de M. Alain REICHENBACH, représentant de FIDAG SA, organe de révision agréé, qui doit obligatoirement délivrer le rapport sur le contrôle des comptes.

La Présidente propose MM. Alexandre GEORGES et Jean-Claude PERRUCHOUD en qualité de scrutateurs. Ces derniers sont acceptés sans objection.

La Présidente donne lecture des points de l'ordre du jour de cette assemblée

1. **Approbation du protocole de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 août 2020**
2. **Comptes de l'exercice 2020**
 - **Présentation**
 - **Rapport du réviseur qualifié**
 - **Approbation**
3. **Règlement pour la constitution et utilisation d'un fonds suite à une donation**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
4. **Budget 2021 et plan financier pluriannuel**
 - **Présentation**
 - **Approbation**
5. **Nomination de la Commission bourgeoisiale (Art. 51LCo)**
6. **Divers**

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 17 AOÛT 2020

Le protocole a été reproduit intégralement dans le CHALAIS INFO N° 1, sa lecture n'est pas réclamée; il est approuvé sans remarque.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN présente et commente tout d'abord les résultats globaux de l'exercice écoulé.

La Présidente passe en revue les rubriques comptables et apporte les précisions nécessaires à la bonne compréhension des chiffres présentés pour cette année 2020.

A la rubrique « Réceptions », elle explique que le montant de CHF 8'000.-- était prévu au budget 2020 pour la rencontre bi-annuelle des Bourgeoises et Bourgeois et que cette manifestation a malheureusement dû être annulée pour des raisons liées à la crise sanitaire.

Pour les recettes, la Présidente explique que la baisse de quelque CHF 57'000.-- par rapport à l'exercice précédent résulte principalement du fait qu'il n'y a pas eu de vente de terrains bourgeoisiaux en 2020.

La Bourgeoisie ne prévoit pas d'investissements sur l'exercice 2021 après les investissements conséquents pour la rénovation de la buvette de l'Etable à Sigeroulaz.

En définitive, l'exercice clôt avec un bénéfice de CHF 33'074,10 qui porte la fortune de la Bourgeoisie de Chalais à un total de CHF 1'069'233,78.

A ce jour, tous les terrains industriels de la Bourgeoisie sont loués en DSDP, conformément à la délégation de compétence accordée par l'Assemblée bourgeoisiale.

Après l'acquisition des terrains auprès de l'Hoirie Jean-Pierre Zuber, la Bourgeoisie récupère une surface supplémentaire de 57'887 m².

Fonctionnement	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019	Comptes 2018
Recettes	174'334.45	187'000.--	231'342,65	181'187,20
Dépenses	100'260.35	139'000.--	93'993,58	108'862,17
Marge d'autofinancement	74'074.10	48'000.--	137'349,07	72'325,03
Amortissements comptables	41'000.--	41'100.--	47'000.--	51'500.--
Investissements nets	--	--	--	--
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 33'074.10	(+) 6'900.--	(+) 90'349,07	(+) 20'825,03
Fortune	1'069'233,78		1'036'159,68	945'810,61

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN donne la parole à M. Alain REICHENBACH de la fiduciaire FIDAG SA pour la lecture du rapport de vérification des comptes 2020. Ce dernier confirme que les comptes sont conformes aux prescriptions légales et recommande l'approbation des comptes annuels, tels que présentés.

Il n'y a pas de question et les Bourgeoises et Bourgeois passent à l'approbation formelle des comptes de l'exercice écoulé.

Au vote, l'Assemblée approuve les comptes 2020 à l'unanimité.

3. RÈGLEMENT POUR LA CONSTITUTION ET L'UTILISATION D'UN FONDS SUITE À UNE DONATION

Le 2 juin 2020, la Commune de Chalais a signé, avec une personne désireuse de rester anonyme, une convention de donation portant sur la somme de 3 millions de francs.

Cette convention prévoit notamment que la commune est libre d'utiliser cet argent comme elle l'entend.

Le Conseil municipal souhaite que cet argent profite au mieux à la collectivité chalaisarde et en particulier au village de Vercorin. Afin de pouvoir porter le montant de cette donation au passif du bilan de la commune, le Conseil municipal décide la création d'un fonds, régi par le présent règlement.

La Présidente donne connaissance des articles de ce règlement qui a déjà été présenté et adopté en Assemblée primaire du 11 janvier 2021. Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN explique que l'utilisation du fonds pour soutenir des projets tant communaux que bourgeoisiaux sera étudiée dans une des nouvelles « Commissions thématiques et projets » présentées dans le prochain Chalais Info.

La Présidente soumet au vote à main levée le Règlement pour la constitution et l'utilisation d'un fonds suite à une donation qui est accepté à l'unanimité par l'assemblée primaire bourgeoise.

4. BUDGET 2021 ET PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

Comme pour les comptes 2020, Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN présente les résultats globaux du budget.

Elle commente, dans le détail, les différentes rubriques dont les différences sont significatives.

Ainsi, un montant de CHF 11'500.-- a été porté au budget en vue de l'organisation de la rencontre des Bourgeoises et Bourgeois qui n'a pas pu avoir lieu en 2020 et de festivités marquant la fin de la rénovation du site de Sigeroulaz.

A la rubrique « Droits de superficie et locations », un nouveau contrat de location a été conclu avec Télévercorin SA pour les bâtiments de Sigeroulaz et le montant actuel est dorénavant de CHF 50'000.-- contre CHF 25'000.-- antérieurement. Les droits de superficie et les autres locations, en fonction des nouveaux contrats entrés en vigueur, sont budgétés à hauteur de CHF 120'000.--, ce qui porte les revenus du patrimoine financier à CHF 170'000.--.

La Présidente informe que la Commission bourgeoise s'est investie pour trouver un nouveau vigneron qui reprendra le contrat d'entretien de la vigne bourgeoise suite au départ de M. Jean-Louis MATHIEU.

Au vote, l'Assemblée approuve le budget 2020, à l'unanimité.

Le plan financier pluriannuel 2022-2025 est communiqué.

Une phase de consolidation et de pérennisation des finances de la Bourgeoise est prévue en optimisant ses revenus issus des droits de superficie et locations et en diminuant l'endettement.

5. NOMINATION DE LA COMMISSION BOURGEOISIALE

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN remercie Mme Véronique ALLEGROZ et M. Cyril ZUFFEREY qui terminent leur fonction et salue les personnes qui ont été désignées pour la période 2021-2024, soit M. Fabien PERRUCHOUD, qui assumera la Présidence durant cette période, Mme Amélie NANCHEN, MM. Christophe PERRUCHOUD, François PERRUCHOUD et Ludovic PERRUCHOUD.

L'Assemblée bourgeoise accepte les personnes désignées par acclamation.

Fonctionnement	Budget 2021	Budget 2020	Budget 2019	Budget 2018
Recettes	218'500.-	187'000.-	167'800.-	173'200.-
Dépenses	134'500.-	139'000.-	91'000.-	99'650.-
Marge d'autofinancement	84'000.-	48'000.-	76'800.-	73'550.-
Amortissements comptables	37'000.-	41'100.-	46'000.-	51'000.-
Perte (-) / Bénéfice net (+)	(+) 47'000.-	(+) 6'900.-	(+) 30'800.-	(+) 22'550.-
Investissements	2021			
	-			

6. DIVERS

Fabien PERRUCHOUD, Président de la Commission bourgeoisiale, présente pour la première fois un rapport succinct sur les 4 années écoulées et remercie tout d'abord l'ancien Conseil pour sa collaboration, ainsi que les deux membres sortants, Mme Véronique ALLEGROZ et M. Cyril ZUFFEREY.

Il félicite le nouveau Conseil municipal en place et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission, avec qui, il se réjouit de collaborer pendant cette nouvelle législature.

Fabien PERRUCHOUD présente les points importants traités lors de la dernière législature, soit :

Naturalisations

Depuis 2017 la Commission bourgeoisiale a auditionné 19 familles. Il soulève que son rôle est de recevoir les requérants pour un entretien dans le but de donner un préavis favorable ou défavorable par rapport à leur demande de naturalisation, qui par la suite est validée par le Conseil municipal et le Canton. Ce travail les occupe à 80%.

Santa Maria

Le 30 septembre 2018, lors de la sortie des Bourgeoises et Bourgeois, la cabane rénovée a pu être visitée par les marcheurs.

Sigeroulaz

Fabien félicite Patrick RUDAZ et les architectes pour la rénovation des bâtiments de l'Etable auxquels la commission a pu faire valoir ses idées et remarques. Il exprime, malgré les doutes sur les modifications du projet liées au planning de réalisation, son entière satisfaction du résultat et se réjouit de l'ouverture de la structure dès que la situation sanitaire le permettra.

Fabien PERRUCHOUD annonce les divers travaux en cours :

Vigne bourgeoisiale

Comme déjà annoncé par la Présidente, la Commission bourgeoisiale a engagé M. Agron TOVERLANI, habitant à Miège, qui reprend le contrat d'entretien de la vigne bourgeoisiale pour les 2 prochaines années. L'étude de la faisabilité d'une réfection de cette vieille vigne mal en point et difficile d'accès, sera faite cette année pour trouver ensuite un encaveur qui pourrait livrer du vin à la Bourgeoise.

Naturalisations

Les entretiens de requérants seront poursuivis par une nouvelle formule de test soumis aux critères cantonaux.

Conseil communal et bourgeoisial séparé

La Commission bourgeoisiale va étudier les différentes étapes avec le Conseil municipal pour permettre la séparation des deux Conseils d'ici l'année 2024.

Patrick RUDAZ, Vice-Président, fait un point de situation sur le Restaurant de l'Etable en débutant par un historique du projet de réaménagement et des difficultés surmontées. Il présente ensuite le détail des plans de l'Etable et dévoile quelques photos de l'avancement des travaux et de la finalisation de l'intérieur et l'extérieur du Restaurant de l'Etable pour son ouverture du 19 décembre 2020. M. Rudaz remercie les membres de la Commission bourgeoisiale, les Responsables de la Société de la Télécabine de Vercorin SA ainsi que les entreprises «bourgeoisiales» ou «communales» qui ont contribué à cette magnifique réalisation.

L'inauguration officielle des lieux pourrait être prévue pour la sortie des Bourgeoises et Bourgeois, en automne 2021, si la situation sanitaire le permettra.

M. Dany PERRUCHOUD, intervient pour exprimer sa reconnaissance à l'égard du donateur anonyme qui a versé les 3 millions de francs. Il partage l'avis de la Présidente de commune de faire que ce geste ne tombe pas dans l'anonymat et se réjouit de la mise en place d'une commission. A cette recette extraordinaire, devrait correspondre un investissement tout aussi extraordinaire.

Par le passé, la Bourgeoisie a déjà connu de semblables situations. A l'exemple du don de Max SCHELLING pour la colonie de Sigeroulaz, dans les années 1970. Ou celui de Clémentine ANTILLE, à peu près de la même époque, qui a légué à une fondation deux bâtiments en Ville de Sion dont les locations permettent aujourd'hui d'allouer des bourses d'études aux Bourgeois. Et dans un autre contexte en 1997, il cite le parvis de l'Eglise de Vercorin, entièrement financé par le Dr Walter STAUB qui aimait ce village touristique.

On est parfois quelque peu critique avec les personnes non domiciliées, les jugeant qu'en termes de dépenses. On oublie qu'elles investissent et savent manifester leur attachement à notre commune à leur manière. Raison pour laquelle, M. Dany PERRUCHOUD émet le vœu que ce don de 3 millions, ajouté à celui des collectivités, fasse réellement l'objet d'un investissement qui ne resterait pas anonyme.

M. Roger SIGGEN félicite toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du magnifique Restaurant de l'Etable.

Mme Sylvie MASSEREY ANSELIN clôt officiellement l'assemblée à 20 h 55. Elle remercie les Bourgeoises et Bourgeois présents et leur rappelle de ne pas oublier d'emporter la bouteille de vin offerte.

◀ La Présidente:
Sylvie MASSEREY ANSELIN
◀ La Secrétaire :
Colette BALMER

RÉGLEMENT DE LA BOURGEOISIE DE CHALAIS DU 20 DÉCEMBRE 1884



PREAMBULE

L'ensemble des valeurs en forêts, en terrains cultivés, la montagne de La de Bran, Santa Maria et Sésérolles ainsi que les vignes, le bâtiment de la forge, les deux caves, la scierie, le pressoir et le foulon s'élèvent à Frs 50'500.-.

La bourgeoisie de Chalais est divisée en trois tiers

1. Le tiers du Coujon
2. Le tiers de Delagette
3. Le tiers de la Creta

Elle nomme dans son sein trois procureurs : un syndic ; un clavandier et un petit syndic nommés tous les deux ans.

Le syndic est élu par l'assemblée dans le tiers désigné alors que les deux autres membres sont tout à tour désignés, d'après le rang d'entrage dans leur tiers.

Ces procureurs dirigent les travaux de la

vigne. Ils sont responsables de l'encavage, soignent les vins, fauchent et rentrent le foin des prés de la bourgeoisie et procurent un nombre suffisant de bergers et gardiens des génisses.

En récompense de leur peine, les procureurs se partageront par égales parts les débris des sarments des vignes, le marc si le vin s'encave et si le vin ne s'encave pas, ils percevront Frs 0.25 la brante de 45 litres de vendange, une mesure de pain de seigle, dix livres de fromage maigre.

TÂCHE DU PROCUREUR-SYNDIC

Il fonctionne comme caissier de toutes les recettes et dépenses de la bourgeoisie. Le syndic sera toujours pourvu d'un porc reproducteur ou verrat. Il organisera la formation des bergeries des moutons.

DEVOIRS DU CLAVANDIER

Il est responsable des recouvres et des corvées de la montagne des génisses. Il tiendra le décompte pour les personnes qui feront presser leur vin au pressoir de la bourgeoisie et encaissera à cet effet, 7,5 litres de seigle par tonne. Il tiendra un bouc reproducteur et sera responsable de la formation de la chèvrerie.

DEVOIRS DU PETIT SYNDIC

Il est en fait le directeur des travaux bourgeoisiaux et est également responsable pour la formation de la chèvrerie. Il devra tenir un bélier reproducteur.

Pour le jour de la formation de la chèvrerie, des bergeries des moutons, chaque procureur recevra Frs 1.50. Les trois procureurs sont exempts de toute imposition bourgeoisiale.

DROIT AUX AVOIRS BOURGEOISIAUX

Le droit de jouissance comprend :

1. Le droit de jouir des jardins aux portions bourgeoisiales.
2. D'alper ses génisses dans la montagne
3. De prendre part aux assemblées et de participer aux répartitions soit en argent soit en denrées entre les bourgeois.

Pour bénéficier de ces avantages, il faut avoir 20 ans révolus, demeurer dans la commune et tenir ménage ainsi que supporter toutes les charges municipales et bourgeoisiales. Il est précisé que les révérends curés de Chalais et Vercorin jouissent des avois bourgeoisiaux conformément à l'acte de visite épiscopale.

Les jardins bourgeoisiaux sont mis en jouissance. Ils restent la propriété exclusive de la bourgeoisie et ne peuvent être ni hypothéqués ni aliénés. La portion devenue vacante par décès du tenancier est dévolue à sa veuve pendant son veuvage et aux enfants qui continueraient ménage s'ils ont 20 ans révolus. A défaut, les portions deviennent vacantes et passeront aux bourgeois tenant droit, dans l'ordre et le rang de date qu'ils ont commencé à supporter les charges communales prescrites.

JOUISSANCE DE LA MONTAGNE

Chaque bourgeois a le droit d'alper ses génisses dans la montagne de La de Bran sans toutefois pouvoir céder son droit d'alpage.

Le troupeau de la montagne comptera environ 80 à 100 génisses. Chaque allodiateur paiera pour chaque génisse Frs 2.- pour un génisson Frs 1.50 et pour un veau Frs 1.-, pour une vache à goutte Frs 2.50. Celui qui alpera du bétail étranger sera passible d'une amende de Frs 5.-.

Le jour de l'inalpe, les gardiens se retrouveront pour recevoir le bétail à 8 h. Les procureurs veilleront à la conservation et à l'entretien des édifices de la montagne et feront faire les réparations nécessaires en ordonnant les travaux d'améliorations utiles.

Le clavandier fournira l'huile de scorpion, du baume soufré, l'ammoniaque liquide pour

la conservation du bétail. Les deux procureurs de la montagne recevront pour toutes peines et vacations Frs 2.- chacun et auront droit d'alper gratuitement une génisse chacun.

Les allodiateurs qui souhaitent alper les génisses devront consigner auprès du clavandier et à la désalpe, le président, le syndic et le clavandier devront se trouver sur la place à Vercorin pour recevoir les génisses et percevoir les taxes et paiements du berger pour chaque génisse. Aucune génisse ne sera livrée à son propriétaire avant que celui-ci ait versé entre les mains du procureur, la taxe qui est réclamée.

Chaque allodiateur doit faire encore une journée par pièce de bétail à l'amélioration de la montagne. A défaut, il devra s'acquitter d'une amende de Frs 2.50.

D'autre part, chaque allodiateur doit livrer entre les mains du clavandier, pendant l'été, sept litres et demi de seigle pour le paiement du berger et par pièce de bétail alpée.

En ce qui concerne les moutons, le Conseil est tenu de se trouver le jour de la descente des moutons d'Orzival et de Traquôes (Tracuit) et d'en faire la visite à domicile. S'ils trouvent des moutons portant d'autres marques que celles du propriétaire, ils devront les rendre à leurs propriétaires. Ils percevront pour cette visite Frs 0.80 chacun.

Le gardien des génisses aura pour son salaire Frs 45.- en argent et toujours sept litres et demi de seigle par tête de bétail alpé.

JOUISSANCE DES FORÊTS

Les concessions de bois pour la construction ou la réparation des maisons pourront se faire sous la surveillance du Conseil bourgeois par l'intermédiaire de la commission forestière.

Pour le bois d'affouage (bois de feu) chacun utilisera les débris des bois morts, bois qui seront livrés gratuitement aux bourgeois. Quant aux non bourgeois, une taxe sera perçue. Les bourgeois forains recevront du

bois dans la proportion de leur séjour éventuel dans la commune.

Il est défendu de vendre le bois provenant de la démolition des anciens bâtiments.

Comme taxe de sciage des bois, les bourgeois paieront au scieur Frs 0.03 le m courant.

En vue d'économiser la grande quantité de mélèze dont il serait fait usage pour la couverture des édifices en tavillons et afin de favoriser la couverture en ardoises qui présente plus de garantie de solidité et de sécurité, la bourgeoisie alloue aux bourgeois domiciliés, une indemnité pour la couverture en ardoises à raison de Frs 3.- la toise carrée de bois (m 3,80) de toit bien couvert et cloué.

Pour payer l'indemnité de la couverture des bâtiments en ardoises, la bourgeoisie à défaut d'autres ressources pourra, avec l'autorisation du Conseil d'Etat et suivant les besoins, vendre une certaine quantité de bois d'affouage ou de construction.

ORGANISATION DE LA BOURGEOISIE (À SUIVRE DANS UN PROCHAIN CHALAIS INFO).

Ainsi fait le 8 décembre 1881 et approuvé par la grande majorité des bourgeois.

Le règlement a été soumis à l'approbation du Conseil d'Etat dans sa séance du 23 décembre 1884.

Le Conseil d'Etat a approuvé le règlement.

Pour la commune
Benjamin CALOZ, secrétaire
Félix ALBASINI, président

SAMEDI 7 MAI 2022 - JOURNÉE DU VÉLO À CHALAIS



Sortez vos 2 roues et toutes et tous en selle pour un samedi actif, ludique et instructif ! Deux cours différents, basés sur la connaissance des règles, des exercices en toute sécurité et un parcours dans le trafic, auront lieu à l'école de Chalais :

1. De 9h à 12h - **Vélo en famille** : ce cours aide les parents à accompagner leurs enfants lors des premiers coups de pédale sur la route ; coût CHF 40.- par famille (1 enfant, 1 parent, 50.- si une personne de plus), gratuit pour membres TCS et rabais de 20.- pour membres Pro Vélo et Swiss Cycling. Présence obligatoire d'un adulte par famille.

2. De 13h30 à 17h - **Vélo électrique** : ce cours permet de comprendre le fonctionnement et les particularités du vélo électrique, pour le maîtriser dans toutes les situations ; coût CHF 50.- par personne, gratuit pour membres TCS. Location possible d'un vélo électrique sur demande.

N'hésitez pas à vous inscrire :
par e-mail à section@tcsvalais.ch
ou par téléphone au 027 329 28 10.

L'organisation de ces cours est financée par la municipalité de Chalais, avec Promotion Santé Valais et l'association « vélo vs », et mise en œuvre par Pro-Vélo Valais et le TCS Section Valais.

LA COMMISSION MOBILITÉ & ENVIRONNEMENT S'EST MISE EN ROUTE ...

La première séance de notre commission Mobilité et Environnement s'est déroulée le 3 février 2022. Je ne peux que me réjouir de la dynamique du groupe et de l'implication de ses membres.

La commission a pour objectif de trouver des solutions pertinentes et d'amener des alternatives et des idées, pour l'ensemble de notre territoire, concernant ces deux thématiques.

En parallèle, un groupe de travail restreint s'est mis en place. Il est accompagné et conseillé par le bureau Agora-Plan et travaille sur un concept mobilité et stationnement du secteur spécifique École-Administration communale-Crèche-UAPE.

La commission Mobilité & Environnement pourra bénéficier de l'expérience du bureau Agora-Plan, actif dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, qui interviendra ponctuellement dans certaines séances.

Maintenant que les réflexions sont lancées, je ne manquerai pas de vous tenir informés de la suite de notre travail.

◀ Valérie Savioz
Conseillère communale



Durant deux mois, nous allons accueillir sur nos routes, dans nos villages, un nombre important de véhicules supplémentaires. Nous sommes conscients des désagréments que cette déviation va engendrer et vous remercions pour votre compréhension. Vous trouvez ci-dessous le plan de déviation ainsi que le communiqué de l'Etat du Valais et de la commune d'Anniviers.

COMMUNIQUE DE L'ETAT DU VALAIS ET DE LA COMMUNE D'ANNIVIERS

Plusieurs chantiers sont prévus au printemps 2022, nécessitant la fermeture complète de la route cantonale Sierré – Vissoie :

- Pose de filets parepierres au-dessus de la chaussée à Beauregard (entre Sierré et Niouc)
- Modification de la chaussée et réfection de l'enrobé au Défilé des Pontis (entre Niouc et Vissoie)
- Réfection du pont des Pontis (entre Niouc et Vissoie)

Chacun de ces chantiers ne peut être réalisé que par une route fermée, pour des raisons constructives et de sécurité. Afin de raccourcir au minimum la durée des travaux, il ne sera pas possible de rouvrir la route à la circulation en fin de journée. La réalisation simultanée de ces différents chantiers évite par ailleurs de recourir à cette mesure de façon répétée. L'accès à tous les véhicules sera interdit de Sierré jusqu'à la bifurcation de Fang.

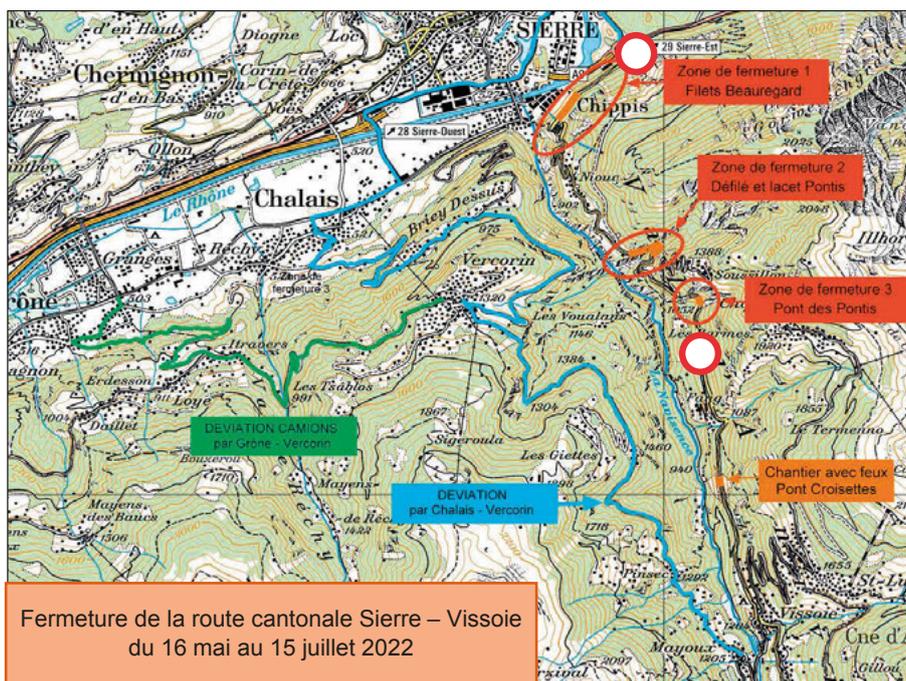
La circulation sera déviée par les routes cantonales :

- Chalais – Vercorin – Mayoux (véhicules légers)
- Grône – Vercorin – Mayoux (camions).

Ces déviations seront en vigueur du lundi 16 mai au vendredi 15 juillet 2022 inclus.

Nous sommes conscients que pour nombre d'entre vous, ces travaux causeront des désagréments importants, notamment par le rallongement de la durée de vos déplacements. A l'avenir, ils augmenteront cependant votre sécurité et votre confort lors de l'utilisation de la route d'Anniviers. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

◀ L'Etat du Valais & la commune d'Anniviers

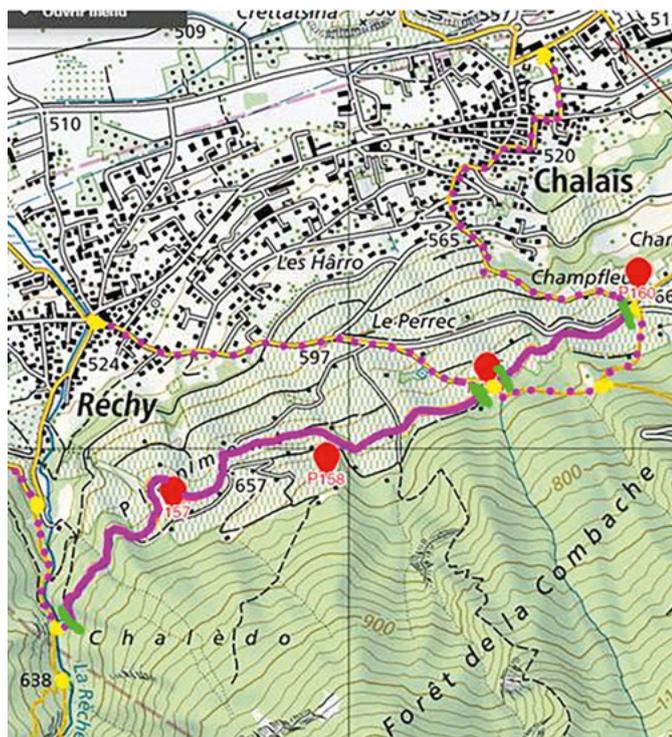


Fermeture de la route cantonale Sierré – Vissoie du 16 mai au 15 juillet 2022

FERMETURE TEMPORAIRE DU CHEMIN DU BISSE DU RICARD

Nous avons été informés par Valrando de la fermeture du chemin du bisse du Ricard (en rose sur le plan ci-dessous) **du 5 mars au 2 avril** durant la période de tirage des câbles de la ligne THT Chamoson-Chippis. Sur l'entier du tracé concerné, Valrando a cherché des solutions afin de fermer le moins de chemins possible et d'impacter de manière minimale les randonneurs. Toutefois, comme la sécurité prime, ils seront obligés de fermer le chemin du bisse du Ricard. La disposition parallèle et proche de la zone de tirage rend impossible le maintien de l'ouverture du chemin, même en plaçant des sentinelles. Tous les travaux de fermeture et réouverture seront réalisés par les entreprises effectuant le tirage des câbles, sous la supervision de SwissGrid et de Valrando. Valrando publiera les fermetures sur les plateformes spécialisées (SuisseMobile et SwissTopo).

Qu'en sera-t-il de l'avenir de ce chemin une fois la ligne sous tension? Cette question est d'ores et déjà en discussion avec la société Swissgrid à laquelle nous avons demandé une indemnisation pour les dommages subis par notre territoire. Affaire à suivre...



CONSTRUCTION DU PYLONE N°162 SOUS LE TÉLÉPHÉRIQUE

Le montage de ce pylône très spécifique devait initialement se dérouler sur une semaine durant la fermeture annuelle du téléphérique en octobre 2021. Malheureusement, à cause de retards de livraison des matières premières, le planning a quelque peu été chamboulé.

Soucieux de ne pas faire subir une fermeture supplémentaire aux usagers de notre installation, le Conseil d'administration et la direction du Téléphérique ont initié une rencontre avec Swissgrid. Plusieurs solutions ont été proposées lors de cette entrevue et celle d'un travail de nuit a été retenue par Swissgrid. De ce fait, seules quelques courses (dans la soirée) pourraient être impactées par ces travaux. La très large majorité de l'horaire pourra ainsi être maintenu.

De plus amples informations sur les modalités de ces travaux ainsi que leurs dates exactes seront communiquées par la direction du Téléphérique dans les prochaines semaines.

◀ Kilian Siggen
Conseiller municipal & Président du CA



Bourgeoisie de Chalais – Rapport comptes 2021

COMPTES 2021 ET BUDGET 2022

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2021

L'exercice 2021 de la Bourgeoisie se boucle avec une marge d'autofinancement de CHF 54'279.-.

Cette marge découle des revenus, en augmentation de quelque CHF 9'200.-, qui atteignent CHF 183'540.- et des charges qui atteignent CHF 129'261.-. Les principales fluctuations de revenus s'enregistrent au niveau de la vente de vin, nulle en 2021 consécutive au nouveau contrat relatif à la vigne bourgeoisiale. Il en sera encore de même en 2022. Les locations et droits de superficie enregistrent une variation positive de CHF 25'338.- par rapport à l'exercice précédent mais un écart négatif de CHF 18'733.- par rapport au budget notamment en raison d'un ajustement concernant l'exercice 2020 pour la période de réalisation des travaux de Sigeroulaz. Au niveau des charges, un écart significatif est également enregistré sur les charges des bâtiments de Sigeroulaz en raison d'une facture de quelque CHF 26'000.- relative à des exercices antérieurs.

Les principaux écarts entre le budget 2021 et les comptes sont expliqués ci-dessous, notamment pour les rubriques suivantes :

- **Charges des immeubles** – les charges effectives 2021 de cette rubrique sont de quelque CHF 2'000.- inférieures par rapport au budget. Baisse consécutive à la nouvelle répartition des charges d'assurance et à l'absence de charges en lien avec l'irrigation.
- **Réceptions** – Un montant de CHF 11'500.- était prévu au budget 2021 pour la rencontre bisannuelle reportée des Bourgeois et l'inauguration de Sigeroulaz. Malheureusement, cette manifestation a encore dû être annulée pour des raisons liées à la crise sanitaire.
- **Vinification** – A la suite de la signature du nouveau contrat de prestation avec DA Multiservices SA, il n'y a pas de charges ni de produits de la vigne bourgeoisiale, ceci pour une durée de deux ans.
- **Impôts et cotisations** – Les charges effectives de cette rubrique pour l'année 2021 sont de CHF 15'500.-, supérieures au budget de quelque CHF 5'500.-. Cet écart s'explique principalement par les taxations définitives 2019 et 2020 intervenues au cours de l'année 2021 ainsi que par un ajustement des provisions d'impôt 2021.

- **Charges bâtiments de Sigeroulaz** – Le dépassement budgétaire de ce poste s'explique par la réception d'une facture de Télévercorin SA de CHF 26'200.-, conformément à l'ancienne convention qui liait la Bourgeoisie à Télévercorin SA, pour l'occupation par la Fanfare l'Avenir et le Ski-Club Chalais-Vercorin du site de Sigeroulaz de 2015 à 2019. Cette charge, non prévue au budget 2021, règle définitivement les prétentions liées au passé.
- **Amortissement du patrimoine financier** – Cette rubrique en dépassement de quelque CHF 5'500.- par rapport au budget s'explique par le fait qu'un montant de CHF 146'814.- a été activé en 2021 pour la finalisation de la rénovation de Sigeroulaz. Comme en 2020, un amortissement de 4% a été pratiqué sur l'immeuble et de 25% pour le mobilier conformément à la notice AFC.
- **Pertes s/débiteurs** – La provision pour pertes sur débiteurs, comme en 2020, a pu être dissoute de CHF 10'000.-, le prêt à Télévercorin SA ayant été intégralement remboursé au court de l'exercice.
- **Frais récupérés et intérêts de retard** – Le produit d'environ CHF 1'550.- non budgété provient d'une participation au résultat 2020 du Triage forestier.
- **Location bâtiment de Sigeroulaz** – Les revenus de ce poste sont inférieurs de CHF 16'666.- par rapport au budget de CHF 50'000.- correspondant au nouveau contrat de location de Sigeroulaz. Cette différence s'explique par une note de crédit accordée à Télévercorin SA pour la non exploitation du site pendant la réalisation des travaux en 2020.

En ce qui concerne le bilan, il s'agit de relever les points suivants :

- **Banque Raiffeisen** – Les liquidités au 31 décembre 2021 sont inférieures de CHF 445'500.- par rapport à la même date de l'exercice précédent. Cette différence s'explique en grande partie par le paiement intégral des créanciers qui figuraient au bilan au 31.12.2020 ainsi qu'à l'investissement réalisé en 2021 pour Sigeroulaz.
- **Bâtiments de Sigeroulaz** – Un montant de CHF 146'814.- a été porté en investissement en 2021 pour la finalisation des travaux de rénovation de Sigeroulaz. Avec les amortissements ordinaires pratiqués sur l'exercice, la valeur au bilan au 31.12.2021 du bâtiment est de CHF 1'138'600.- et de CHF 16'200.- pour le mobilier. En tenant compte du report de crédit d'investissement de quelque CHF 86'000.-, ce projet d'envergure se clôture avec un dépassement budgétaire total de CHF 60'504.-.



- **TVSA – prêt loyer** – L'annuité de remboursement 2021 de CHF 20'000.– a été versée par Télévercorin SA soldant définitivement ce prêt.
- **Investissements propres** – La différence entre les montants 2020 et 2021 provient des amortissements effectués à raison de 10 % selon nos obligations légales.
- **Créanciers** – Les créanciers au 31.12.2021 sont en diminution de CHF 278'300.–. Tous les créanciers courants et ceux en lien avec la rénovation de Sigeroulaz ont été intégralement payés. Les créanciers de la Bourgeoisie à la clôture de l'exercice sont au nombre de trois, soit la Commune de Chalais, Télévercorin SA et OIKEN SA.
- **Avance à court terme Commune de Chalais** – L'avance à court terme de CHF 100'000.– de la Commune de Chalais qui figurait au bilan du 31.12.2020 a été intégralement remboursée au début de l'année 2021.
- **Passifs transitoires** – Ce compte contient notamment une facture finale de quelque CHF 43'000.– à recevoir de Télévercorin SA en lien avec la finalisation de la rénovation de Sigeroulaz. Le reste du compte concerne des provisions d'impôts à recevoir.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

Le budget de fonctionnement a été établi sur la base des comptes 2021. Les rubriques suivantes méritent d'être commentées :

- **Réceptions** – Le budget 2021 de ce poste a été reporté en 2022 en espérant que la sortie bourgeoisiale pourra avoir lieu normalement au cours de cette année.
- **Vinification** – Comme déjà mentionné dans ce rapport, aucun produit de la vigne bourgeoisiale n'est planifié en 2022. Une charge de CHF 5'000.– figure au budget pour l'étude d'un accès ainsi que pour divers imprévus en lien avec la vigne bourgeoisiale.
- **Droits de superficie et locations** – Le rendement des droits de superficie et locations a été ajusté aux revenus enregistrés en 2021 soit un montant de CHF 118'000.–. Pour ce qui

est de Sigeroulaz, un montant de CHF 50'000.– conforme au nouveau contrat de location a été porté au budget. Toutes les régularisations concernant des années antérieures ont été passées dans les comptes 2021.

- **Amortissement patrimoine administratif** – Comme la Commune de Chalais, la Bourgeoisie est astreinte aux nouveaux principes comptables MCH2 à partir du 01.01.2022. En appliquant les mêmes taux d'amortissements que ceux en vigueur pour la Commune en ce qui concerne le patrimoine administratif, cette rubrique indique une baisse de CHF 10'000.– par rapport au budget précédent.

Les charges prévues s'élèvent à CHF 135'000.– et les revenus à CHF 199'000.–. Il en résulte une marge d'autofinancement de CHF 64'000.–. Après avoir procédé aux amortissements ordinaires de CHF 27'000.–, l'exercice 2022 devrait se boucler avec un bénéfice de CHF 37'000.– et la fortune au 31 décembre 2022 devrait avoisiner les CHF 1'123'512.–.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2022

Comme déjà mentionné l'année passée, après les investissements conséquents pour la rénovation du restaurant de Sigeroulaz, la Bourgeoisie ne prévoit pas d'investissements sur l'exercice 2022.

PLAN FINANCIER 2023-2026

Sous réserve d'un potentiel projet lié à la vigne de la Bourgeoisie, projet qui devra, le cas échéant obtenir l'aval de l'Assemblée primaire bourgeoisiale, le Conseil bourgeoisial prévoit de limiter ses acquisitions et réalisations pour la période 2023-2026. Il est prévu une phase de consolidation et de pérennisation des finances de la Bourgeoisie en optimisant ses revenus issus des droits de superficie et locations et en diminuant l'endettement.

◀ Nicolas Derivaz / Sylvie Masserey Anselin

BOURGEOISIE DE CHALAIS		COMPTES 2021	BUDGET 2021	COMPTES 2020	BUDGET 2022
029.3	CHARGES ADMINISTRATION GENERALE PERSONNEL				
029.301	Conciergerie maison bourgeoisiale Chalais	6'125.30	7'000.00	6'359.60	7'000.00
029.303	Charges sociales	274.10	500.00	273.00	500.00
		6'399.40	7'500.00	6'632.60	7'500.00
	BIENS ET SERVICES				
029.314	Charges des immeubles	458.75	2'500.00	1'645.80	2'000.00
029.314.01	Charges maison bourgeoisiale Chalais	12'008.80	11'000.00	9'673.60	18'000.00
029.314.02	Charges maison bourgeoisiale Vercorin	1'639.25	3'000.00	2'092.80	3'000.00
029.314.04	Entretien et surveillance des forêts	0.00	2'000.00	0.00	2'000.00
029.314.05	Entretien et surveillance des pâturages	3'123.30	4'000.00	4'000.00	4'000.00
029.318	Réceptions	0.00	11'500.00	1'095.90	11'500.00
029.318.01	Vinification	0.00	13'500.00	12'916.75	5'000.00
029.318.20	Comptabilité et frais administratifs	10'391.10	10'000.00	11'551.80	10'500.00
029.319	Impôts et cotisations	15'470.05	10'000.00	7'564.05	10'000.00
029.321	Intérêts des dettes	4'994.50	5'000.00	109.15	5'000.00
		48'085.75	72'500.00	50'649.85	71'000.00
942.3	CHARGES PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.314.00	Charges bâtiments de Sigeroulaz	31'761.85	7'000.00	2'087.35	7'000.00
942.330.00	Amortissement patrimoine financier	53'014.30	47'500.00	50'890.55	49'500.00
942.330.01	Pertes s/débiteurs patrimoine financier	-10'000.00	0.00	-10'000.00	0.00
		74'776.15	54'500.00	42'977.90	56'500.00
	TOTAL DES DEPENSES	129'261.30	134'500.00	100'260.35	135'000.00
029.4	REVENUS ADMINISTRATION GENERALE REVENU DES BIENS				
029.425.00	Frais récupérés - intérêts retard	1'554.76	0.00	387.30	0.00
029.427.01	Location maison bourgeoisiale Chalais	150.00	500.00	200.00	500.00
029.427.02	Location maison bourgeoisiale Vercorin	30'500.00	30'500.00	30'500.00	30'500.00
		32'204.76	31'000.00	31'087.30	31'000.00
	CONTRIBUTIONS				
029.431	Agrégation de nouveaux bourgeois	0.00	0.00	0.00	0.00
029.435.10	Vente de vin	69.05	17'500.00	17'319.00	0.00
		69.05	17'500.00	17'319.00	0.00
942.4	REVENUS PATRIMOINE FINANCIER IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER				
942.423.00	Location bâtiment de Sigeroulaz	33'333.20	50'000.00	21'847.70	50'000.00
942.423.01	Droits de superficie et locations	117'932.95	120'000.00	104'080.45	118'000.00
942.424.00	Gain comptable patrimoine financier	0.00	0.00	0.00	0.00
		151'266.15	170'000.00	125'928.15	168'000.00
	TOTAL DES REVENUS	183'539.96	218'500.00	174'334.45	199'000.00
	MARGE D'AUTOFINANCEMENT	54'278.66	84'000.00	74'074.10	64'000.00
029.33	AMORTISSEMENT				
029.331	Amortissement patrimoine administratif	37'000.00	37'000.00	41'000.00	27'000.00
		37'000.00	37'000.00	41'000.00	27'000.00
	RESULTAT DE L'EXERCICE	17'278.66	47'000.00	33'074.10	37'000.00

BOURGEOISIE DE CHALAIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE

ACTIF		2021	2020
10	DISPONIBLE ET COURT TERME		
102	Banque Raiffeisen	448'390.39	893'907.73
		448'390.39	893'907.73
11	AVOIRS		
115	Débiteurs	35'416.50	21'066.65
116	AFC - Impôts anticipés à récupérer	0.00	0.00
		35'416.50	21'066.65
12	PLACEMENTS		
121	Titres	1.00	1.00
123	Terrains	301'541.00	301'541.00
123.50	Bâtiments de Sigeroulaz	1'138'600.00	1'039'300.00
123.60	TVSA - prêt loyer	0.00	20'000.00
124	Mobilier	16'200.00	21'700.00
		1'456'342.00	1'382'542.00
13	ACTIFS TRANSITOIRES		
139	Actifs transitoires	0.00	0.00
		0.00	0.00
Total 10-11-12-13		1'940'148.89	2'297'516.38
14	INVESTISSEMENTS PROPRES		
140	Alpages et pâturages	1.00	1.00
143.10	Maison bourgeoisiale de Chalais	81'800.00	90'900.00
143.20	Maison bourgeoisiale de Vercorin	250'200.00	278'100.00
145	Forêts	57'600.00	57'600.00
		389'601.00	426'601.00
Total 14		389'601.00	426'601.00
TOTAL DE L'ACTIF		2'329'749.89	2'724'117.38
PASSIF		2021	2020
20	DETTES A COURT TERME		
200	Créanciers	34'976.75	313'257.35
201	Dettes bancaires à court terme	20'000.00	20'000.00
202	Avance court terme Commune Chalais	0.00	100'000.00
		54'976.75	433'257.35
22	DETTES A LONG TERME		
220	Raiffeisen - Prêt 236.046.226.6	860'000.00	880'000.00
		860'000.00	880'000.00
23	ENGAGEMENTS ENVERS DES ENTITES		
230	Prêt communal pour MB Vercorin	272'500.00	303'000.00
		272'500.00	303'000.00
24	PROVISIONS		
240	Provisions pour pertes sur débiteurs	1'000.00	11'000.00
		1'000.00	11'000.00
25	PASSIFS TRANSITOIRES		
259	Passifs transitoires	50'151.30	23'016.85
		50'151.30	23'016.85
28	FINANCEMENTS SPECIAUX		
280	Fonds forestier	4'609.40	4'609.40
		4'609.40	4'609.40
29	FORTUNE		
290	Fortune nette au 1 ^{er} janvier	1'069'233.78	1'036'159.68
291	Variation de fortune	17'278.66	33'074.10
		1'086'512.44	1'069'233.78
TOTAL DU PASSIF		2'329'749.89	2'724'117.38

PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT EDELWEISS-LOISIRS



UN PEU D'HISTOIRE

Le 5 avril 1942, la Société de Développement Edelweiss-Loisirs est fondée par quelques braves Chalaisards. Ces jeunes gens créent une société à caractère artistique et montent dès les premières années des pièces de théâtre. Depuis lors, un nombre incalculable de pièces sont jouées dans la mythique grange-salle de gym transformée en salle de spectacle, située au pied de la tour de Bozon. Les murs du bâtiment sont emplis d'anecdotes, d'histoires et de rires. Depuis de nombreuses années, les comédiens de la troupe présentent un spectacle au moins une fois l'an. En 2017, pour les 75 ans de la société, une saison culturelle composée d'une douzaine d'événements est organisée. L'idée est de fêter dignement l'anniversaire de la société, mais aussi d'évaluer l'enthousiasme présent afin de lancer un projet de rénovation de la salle. C'est chose faite aujourd'hui : après 7100 heures de travail bénévole et deux ans de travaux, le Kabaret a fait peau neuve et peut accueillir son public et ses comédiens dans de magnifiques conditions.

UNE CHARTE

La société de développement Edelweiss-Loisirs compte à ce jour 180 membres et est toujours prête à en accueillir de nouveaux! Le comité actuel a mis sur pied une charte, approuvée lors de l'assemblée générale de 2020, dans le but de guider son action sur le long terme. Au travers de cette charte, la société veut poursuivre son action de développement artistique en appuyant notamment sur la diversité, la proximité et la durabilité. Enfin, la société accorde une importance particulière à la relève en misant sur la formation. Si le Passeport-vacances est l'action la plus importante de la société pour les jeunes, deux spectacles joués par des enfants ont été montés depuis 2019. De plus, depuis la rentrée scolaire 2021, des cours de théâtre sont donnés par une professeure agrégée dans le Kabaret, en collaboration avec le conservatoire de théâtre cantonal.

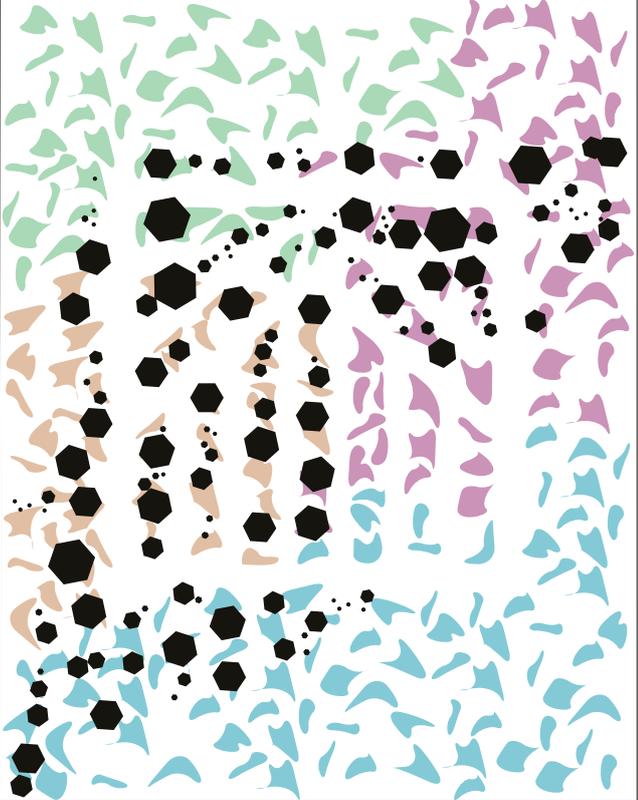
LA VISION ACTUELLE DU COMITÉ

L'aventure théâtrale reste au cœur des envies avec pour objectif de monter au minimum un spectacle de la troupe de la société par année. Et comme cela a été le cas à plusieurs reprises par le passé, la société veut jeter des ponts entre les arts en organisant des saisons culturelles présentant d'autres types d'événements (expositions, spectacles de danse, musique, etc.).

LA SAISON CULTURELLE 2021-2022

Cette saison a débuté en septembre 2021 avec une pièce québécoise intitulée *Appels entrants illimités* de David Paquet, jouée par l'Aérienne Cie. En novembre et décembre dernier s'en est suivi le spectacle de la compagnie Edelweiss interprétant Renard, mis en scène par Olivier Albasini.





SAISON KULTURELLE 21-22

	Appels entrants illimités	L'Aérienne Cie	Septembre 2021
	Renard	Cie Edelweiss Loisirs	Novembre 2021
	L'importance d'être Ernest	Cie Edelweiss Loisirs	Jan. février 2022
	Les 7 jours de Simon Labrosse	Cie LA Main	Mars 2022
	Danse contemporaine	Cie Héliène Renoux	Mai 2022

réservations: www.kabaret.ch

K	A	B	A	R	E	T
C	H	A	L	A	I	S



Malheureusement, en raison de la situation sanitaire, la deuxième pièce préparée par notre troupe, *L'importance d'être Ernest* d'Oscar Wilde, sera reportée à l'automne prochain. La saison se poursuit tout de même en mars avec la pièce de Carole Fréchette, *Les 7 jours de Simon Labrosse* présentée par la compagnie La Main et se clôt en mai par un spectacle de danse créé par la Cie Héliène Renoux. Pour davantage d'informations, rendez-vous sur notre site internet: www.kabaret.ch.

Le Kabaret se loue également, et deux compagnies se produiront ainsi hors saison culturelle: la Cie Parhélia jouera *L'Heure Bleue* - création de la compagnie - les 8, 9 et 10 avril et le Groupe Théâtral de Salins présentera *Association de Bienfaiteurs* de Bruno Druart les 22 et 23 avril. Les infos se trouvent sur leurs pages Facebook respectives.

◀ Camil Amos
Président du comité



JOSIANE ALBASINI NÉE DEVANTHERY FÊTE SES 90 ANS

Deuxième d'une fratrie de sept, Josiane est née le 13 novembre 1931 à Chalais.

Dès son plus jeune âge, elle a aidé ses parents qui tenaient une épicerie dans le village.

A 23 ans elle épouse René Albasini menuisier, enfant du village lui aussi. De cette union sont nés trois enfants, Stéphane, Claudine et Véronique. Très active, Josiane n'a jamais cessé son activité dans l'épicerie familiale tout en élevant ses enfants.

Après une vie bien remplie elle profite de sa retraite à Vercorin, désormais seule, René étant décédé, mais bien entourée de ses 9 petits-enfants et 8 arrière petits-enfants dont MIA la petite dernière qui fêtera ses 1 an également le 13 novembre.

RESERVEZ LA DATE

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2022

SORTIE DES BOURGEOISES ET BOURGEOIS

Sous réserve de mesures sanitaires contraignantes, la traditionnelle sortie biennale des bourgeoises et bourgeois aura lieu. Le programme détaillé sera communiqué dans le Chalais Info de juin prochain.

Le Conseil bourgeoisial et la Commission bourgeoisiale.



PROMOTION CIVIQUE CLASSE 2003

Chaque année, la Commune marque d'une petite cérémonie l'entrée dans la vie publique de ses jeunes citoyennes et citoyens. Ils ont été seize de la classe 2003 à répondre à notre invitation.

Nous leur avons souhaité plein succès pour leur avenir et la bienvenue dans la vie citoyenne. Un accès à une part de liberté et à son lot de nouvelles responsabilités.

MÉRITE COMMUNAL



Les Présidentes et Présidents des sociétés locales, réunis lors de leur traditionnelle assemblée de la St-Gall, ont décidé d'octroyer le mérite communal 2021 à la société Chalais Jeunesse.

C'est leur engagement auprès de nos aînées et aînés ainsi qu'avec Sière Partage durant la pandémie qui a été récompensé. Bravo les jeunes et Merci!

INFOS PRATIQUES

CHALAIS INFO

ESPACE VIE LOCALE, ASSOCIATIVE ET HABITANTS

N'hésitez pas à nous communiquer vos projets, histoires, photos ou anecdotes, deux pages des prochains Chalais Info seront consacrées à la mise en lumière de notre vie locale, associative et de ses habitants.

Contact: presidence@chalais.ch



<https://www.facebook.com/chalais.ch>

Page Facebook officielle
de la commune de Chalais

Abonnez-vous à la page

Actus & Infos à suivre et à partager



ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

HORAIRES D'OUVERTURE

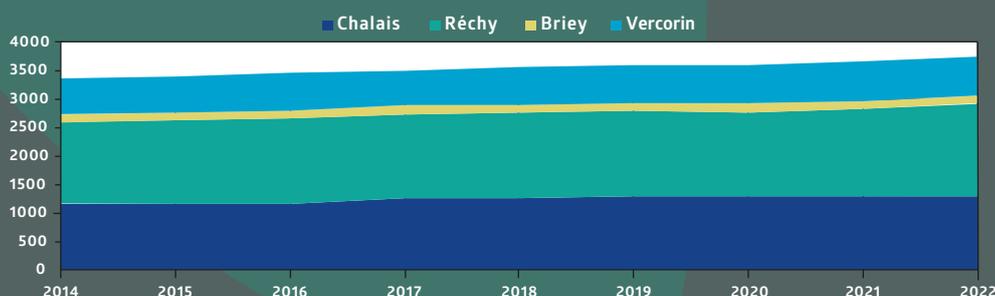
Lundi, mercredi et vendredi
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11
info@chalais.ch
www.chalais.ch

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNE (NOMBRE D'HABITANTS AU 1^{er} JANVIER)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commune	3'365	3'405	3'442	3'499	3'566	3'575	3'589	3'647	3'739
Chalais	1'163	1'167	1'166	1'239	1'258	1'278	1'285	1'282	1'288
Réchy	1'419	1'444	1'486	1'478	1'493	1'504	1'483	1'526	1'621
Briey	148	154	154	160	154	148	151	158	145
Vercorin	635	640	636	622	661	645	670	681	685



CHALAIS INFO - BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL DE CHALAIS, N° 4, MARS 2022

Edition Administration communale de Chalais, Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Graphisme Grand & Partenaires

Photos Merci à Laurent Borella, Philippe Pellat et Vercorin Tourisme

Composition et Impression Schoechli Impression & Communication

Tirage 1850 exemplaires



COMMUNE DE
CHALAIS